



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA  
ONUJDC  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

## **Mandat du Comité de Sélection chargé de superviser le processus de nomination du Directeur exécutif de l'ONUSIDA**

Conformément aux décisions, recommandations et conclusions de la 22<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, le Comité de Sélection chargé de superviser le processus de nomination du Directeur exécutif de l'ONUSIDA :

1. élira un Président parmi ses membres
2. respectera le code de conduite signé par l'ensemble de ses membres
3. affinera le processus de proposition des nominations et des candidatures individuelles et s'assurera qu'il est dûment respecté conformément au calendrier convenu
4. pourra avoir recours à l'aide d'un (de plusieurs) consultant(s) indépendant(s) recruté(s) par le Secrétariat afin d'apporter un soutien au processus
5. approuvera un système de notation pour évaluer les candidats
6. encouragera et accueillera des candidats de tous horizons en termes de sexe, de nationalité, de culture et de formation, notamment venant de régions dans lesquelles aucun Directeur exécutif de l'ONUSIDA n'a encore été désigné
7. conduira des entretiens préliminaires pour sélectionner les candidats et les évaluer par rapport aux compétences et aux expériences de base souhaitées, comme convenu lors de la 22<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Coordination du Programme
8. adressera une liste restreinte de candidats présélectionnés au CCP pour examen lors d'une réunion extraordinaire de celui-ci, et
9. sera chargé de remettre au Président du Comité des Organismes coparrainants (COC) un rapport détaillé sur le processus et ses résultats, y compris la liste restreinte de candidats par ordre de préférence parallèlement aux commentaires et recommandations du CCP. Le COC se verra aussi remettre une liste complète de tous les candidats ayant postulé.

La Présidente du Comité de Sélection participera en qualité d'observatrice aux entretiens avec le COC et au processus de nomination, et rendra compte de celui-ci lors de la 23<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Coordination du Programme. Le COC pourra aussi se réunir à huis clos.